

Problématique

Préambule :

En Algérie, après l'indépendance, différents programmes concernant les espaces forestier et rural ont été lancés pour contribuer à la stabilité du monde rural, l'amélioration du niveau de vie des populations riveraines des forêts et surtout au maintien et à l'utilisation durable des ressources forestières, ces plans (triennal, quadriennal,.....Etc.) dans leurs volets aménagement forestier avait pour but principal l'exploitation et la production du bois.

Les objectifs assignés à ces plans en matière de développement forestier étaient les suivants :

- L'aménagement de 3 millions d'hectares de forêts.
- L'aménagement de 4 millions d'hectares de nappes alluviales.
- La réalisation d'un barrage vert de 3 millions d'hectares.
- Le reboisement de 5 millions d'hectares de sols dégradés.
- Des travaux de DRS sur 12 millions d'hectares (Kechebar, 2008).

Malgré les efforts considérables et les moyens financiers très importants fournis pour l'accomplissement de ces différentes missions, on ne peut que constater l'échec de ces politiques ; en effet, la dégradation des sols n'a pas été enrayerée, la désertification avance inexorablement, l'environnement et les ressources de la biodiversité n'ont jamais été aussi menacés, les superficies reboisées sont annihilées par les pertes dues aux feux de forêts, et l'eau se fait de plus en plus rare....

Selon Letreuch-Belarouci (2001), les reboisements effectués depuis 30 ans en zone semi-aride ne constituent que des opérations de transition du point de vue technique et économique. Ils ne sont pas rentables financièrement et ne peuvent aujourd'hui être qualifiés ni de reboisement de protection ni de production.

En 1984, un bilan a été fait sur les conséquences et les effets induits par les travaux DRS, tant sur le plan physique qu'économique, il est ressorti que l'ensemble des banquettes réalisées ont beaucoup plus favorisé l'érosion hydrique notamment au niveau des zones dont la structure est instable et du fait que cette méthode a rencontré une forte opposition de la population locale qui détruisaient systématiquement ces ouvrages, ce qui aggrave ainsi la dégradation du sol. Depuis, cette technique a été abandonnée (Ghazi, 2006).

Problématique :

Après l'indépendance, les aménagements formels des forêts ne débutèrent qu'après 1969, l'année où le projet d'instruction générale sur l'aménagement forestier algérien sera préparé par un groupe de forestiers bulgares aidés par un ingénieur algérien recommandant l'aménagement des forêts (Grim, 1989). Ces forestiers autochtones ou étrangers qui ont été amenés à contribuer à la mise en valeur planifiée des territoires sylvestres algériens se sont constamment heurtés à la même difficulté : l'absence d'une méthode d'aménagement applicable à des forêts dépourvues d'un réseau de desserte de base et présentant de surcroît une hétérogénéité de peuplements considérables (Terras, 2011).

Afin de surmonter tous ces difficultés, la première tentative de préaménagement des forêts en Algérie a eu lieu en 1968, cette méthode a précisément pour finalité de réunir les conditions primordiales permettant l'aménagement. Il est basé sur un réseau de compartimentage préalablement défini avec un volet orthogonal et non rectiligne, il est initié dans les monts de Ouled-Naïl, plus précisément dans les forêts de Senalba-Chergui et Senalba-Gharbi. Ce projet est interrompu par l'administration forestière en 1969 et il fut repris en 1973 dans les monts de Dhaya et une partie des monts de Saïda sur une superficie de 20000 ha. En 1986, le ministère de l'hydraulique (tutelle de l'espace forestier de l'époque) avait décidé d'étendre ces opérations sur la partie substantielle des massifs boisés de l'Oranie soit sur une superficie forestière d'environ 200000 ha.

Ce projet avait pour objectifs :

- Préparer les forêts à une production ligneuse optimale tant sur le plan de la qualité que sur celui de la quantité.
- Faciliter la gestion ultérieure des peuplements lors de la phase d'aménagement sylvicole.
- La familiarisation du personnel forestier avec la gestion des territoires boisés.
- La prévention des espaces boisés et faciliter la lutte contre des incendies, défrichement, coupes sauvages, pâturages et de l'érosion.
- La mobilisation optimale du bois lors de l'ouverture des layons et cloisons (Grim, 1989).

Durant l'année 1989, le projet a été abandonné dans la pineraie de Saïda, depuis lors aucun diagnostic ni étude n'a été réalisé sur les résultats de ces travaux, leur efficacité et leur impact sur les formations forestières de la région préaménagée. D'après Labani (2005), cette expérience n'a duré que quelques années sur une zone pilote puis abandonnée sans pouvoir en tirer les conclusions nécessaires.

Problématique

L'objectif principal de la présente étude est de répondre à toutes ces préoccupations ci-dessus citées afin de ressortir ensuite les points positifs et négatifs de ce concept, puis de proposer une autre alternative de gestion de ces types de peuplements forestiers basé sur un parcellaire écologique.

Ce mémoire est réparti comme suit :

- ✓ **Chapitre 01** : Concerne la caractéristiques et la gestion des formations forestières en Algérie puis a la présentation du concept du préaménagement forestier.
- ✓ **Chapitre 02** : Concerne la caractérisation écologique de la wilaya de Saïda et de la zone d'étude.
- ✓ **Chapitre 03** : Réservé à l'évaluation de l'impact du préaménagement sur les formations forestières de la forêt de Fenouane.
- ✓ **Chapitre 04** : Synthèse des avantages et des inconvénients du préaménagement.
- ✓ **Chapitre 05** : La présentation d'une nouvelle approche de gestion forestière basée sur le parcellaire écologique.